



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Envoyé en préfecture le 28/01/2016

Reçu en préfecture le 28/01/2016

Affiché le

SLO

ID : 081-200034056-20160126-D2016_08-DE

Séance du 26 janvier 2016

L'an deux mille seize et le vingt-six janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2016/08

Objet : Nouveau plan de financement pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment en « Pôle de santé » sur la Commune de Vielmur sur Agout
(Annule et remplace la délibération n°2015/162 du 15/12/2015)

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout.

Monsieur le Président propose de présenter un nouveau plan de financement sur proposition du Conseil Départemental du Tarn.

Ce nouveau plan porte la participation du Conseil Départemental à 13,8 % (soit 30.000 € supplémentaires qui se rajoutent au 65.708 € déjà octroyés) à la place des 9,50 % présentés précédemment. En parallèle et pour maintenir un autofinancement du projet à 20 % minimum, il est proposé de diminuer la subvention LEADER sollicitée de 298.038,60 € à 268.038,60 €.

Monsieur le Président détaille le nouveau plan de financement du projet :

Europe (38,70 %)	268.038,60 € (LEADER)
Etat (15,80 %)	109.514,00 € (DETR)
Ministère de l'Intérieur (5,70 %)	40.000,00 €
Région (6,00 %)	41.213,00 €
Département (13,80 %)	95.708,00 €
CCLPA (20 %)	138.618,40 €

693.092,00 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le nouveau plan de financement du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau plan de financement du projet de « pôle de santé » située sur la Commune de Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2016.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 27 janvier 2016.



Le Président,

Raymond GARDELLE

